Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31/01/2024
ID : 074-247400773-20240125-DEL_2024012503-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N° **03/2024**

Date de convocation : 19/01/2024

Conseillers en exercice : **33**

Présents : **28**

Votants : **33**

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 janvier 2024 – 18h30

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : André BRUNET

Objet : Environnement – Cession parcelle cadastrée D4544 – Commune de Faverges

Membre(s) Présent(s) :

BERNARD Anne-Marie	CREPEL Yves	GODENIR Laurence	PAGET Marc
BOURNE Hervé	DALEX Jacques	GONZALES Florence	PONTHIEU Eric
BRACHET Marc	DOMENGE-CHENAL Michèle	JOSSERAND Stéphanie	PORTIER Jean Pierre
BRUNET André	DUMONT-THIOLLIERE Christine	JUILIEN Marielle	PORTIER Julien
CARRIER Kelly	DUNAND-CHATELLET David	KLEMENCIC Françoise	PRUD'HOMME Philippe
CHAPPET Philippe	FROSSARD Richard	LUCIANI Michel	SCHERMA Sébastien
CHATELAIN-CADET Bernard	GAILLARD Claude	MATHIEU Anne-Gabrielle	TREMBLAY-GUETTET Jeannie

Membre(s) Excusé(s) avec pouvoir :

BALMONT Nicolas pouvoir à Marielle JUILIEN	BRASSOUD Martine pouvoir à Jacques DALEX	DENAMBRIDE Julie pouvoir à Anne-Marie BERNARD	FERNANDEZ Sophie pouvoir à Florence GONZALES
VIGNIER Georges pouvoir à Claude GAILLARD			

EXPOSE

Monsieur Philippe PRUD'HOMME Vice-président en charge des Grand et Petit Cycles de l'eau informe les membres du Conseil qu'un accord est intervenu entre la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy et la Commune de Faverges-Seythenex, relatif à l'acquisition gratuite par la commune d'une parcelle cadastrée section D n°4544 d'une superficie de 817 m² située vers le pont d'Englannaz - Route d'Annecy, selon le plan ci-dessous.

En effet, dans le cadre du projet de restauration fonctionnelle du ruisseau de Montmin, la CCSLA est amenée à réaliser des acquisitions foncières, et parfois solutionner les négociations en procédant à des échanges.

La Commune a délibéré pour céder gratuitement à la CCSLA cette parcelle non exploitée et limitrophe avec des parcelles appartenant à la CCSLA qui l'échangera ultérieurement à un particulier propriétaire d'une parcelle sise dans le périmètre de travaux à conduire sur le nant de Montmin.

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31/01/2024
ID : 074-247400773-20240125-DEL_2024012503-DE

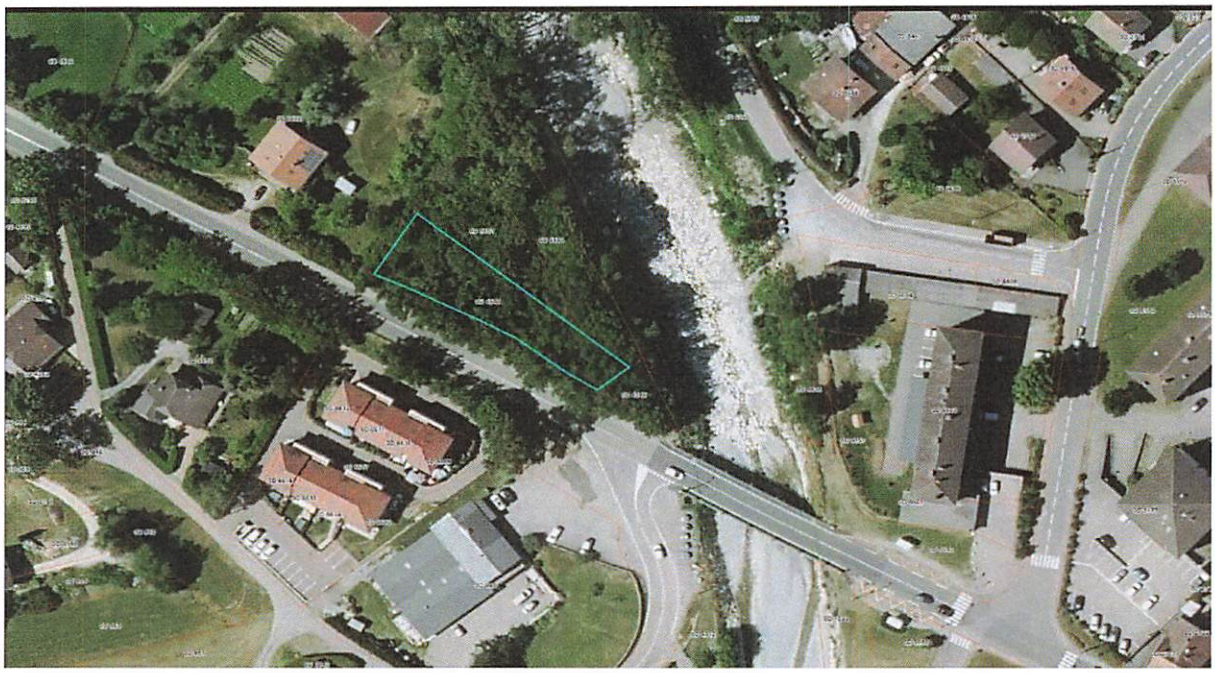

La parcelle a été estimée à 6 500 €uros selon l'avis du 03/07/2023 du service de la Division Domaine. Cependant la cession sera gratuite, elle est nécessaire afin de permettre la poursuite du projet d'aménagement cité supra.

Monsieur le Vice-président précise que les frais d'acte seront à la charge de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

Le Conseil Communautaire sera amené à :

- **Acquérir** gratuitement la parcelle cadastrée section D n°4544 appartenant à la Commune de Faverges-Seythenex
- **Prendre** en charge à la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy l'ensemble des frais et charges.
- **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant de la CCSLA à signer tout document ou acte nécessaires à cette action

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Prend acte de l'acquisition** gratuitement la parcelle cadastrée section D n°4544 appartenant à la Commune de Faverges-Seythenex
- **Accepte la prise** en charge à la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy l'ensemble des frais et charges.
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant de la CCSLA à signer tout document ou acte nécessaires à cette action

Résultat du vote :

Votants :	33	Abstention :	0	Exprimés :	33
Pour :	33	Contre :	0		

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31/01/2024
ID : 074-247400773-20240125-DEL_2024012503-DE

FAVERGES-SEYTHENEX, le 31 JAN. 2024

Le Secrétaire de séance,
M. André BRUNET

Le Président
M. Jacques DALEX

C.C. DES SOURCES DU LAC D'ANNECY (Haute Savoie)

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le :
Date de mise en ligne : 31 JAN. 2024

Copie(s) interne(s) :
- Environnement : O. PELLISSIER

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.